



LES NOUVELLES

DE LA Chartreuse

Organe mensuel d'information

= 11^{me} Année = N° 208 Novembre 1960 0,25 NF (25 F^{rs})

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: 37, avenue Albert-I^{er} — DIJON

y Aura-t-il du nouveau ?

Nous relevons dans "Vie Sociale et Traitements" de Septembre-Octobre un article intitulé : "L'Administration définit sa politique psychiatrique".

Ce texte étant susceptible d'intéresser les hospitalisés tout autant que le personnel, il nous semble souhaitable d'en reproduire ici quelques extraits.

Il fait écho, à deux circulaires du 15 Mars 1960 relatives au programme d'organisation et d'équipement des Départements en matière de lutte contre les maladies mentales.

D EPUIS 1945, un certain nombre de médecins ont proposé comme schéma d'organisation de la lutte contre les maladies mentales, que le territoire soit divisé en secteurs confiés à des équipes médicales, de telle sorte que, au cours de la maladie, un malade puisse être pris en charge par cette équipe, qu'il soit ou non hospitalisé pendant un certain temps. Cette façon de voir les choses paraissait en 1945, une sorte d'utopie; néanmoins, de nombreux médecins ont pris position dans ce sens, et au cours de ces dernières années, dans le monde, des attitudes analogues furent prises par beaucoup de psychiatres: l'O. M. S. adopte ces thèses, et les présente comme le moyen le plus raisonnable de lutter contre les maladies mentales; en Juin 1959, un rapport du Docteur DUCHENE au Congrès des Psychiatres et des Neurologues de langue française à Tours présentait ces mêmes exigences.

La circulaire du 15 Mars 1960 manifeste l'adoption de ces principes par le Ministre de la Santé française. Elle a pour but de permettre de déterminer "plusieurs secteurs géographiques qui devront être dotés à plus ou moins longue échéance d'un équipement complet en organisme de prévention, d'hospitalisation et de post-cure".

Les différents autres moyens de traitements à prévoir étant: le dispensaire d'hygiène mentale, l'hôpital de jour, les foyers de Post-cure, les ateliers protégés.

On peut se rendre compte de l'importance d'une telle position de principe. Pour l'instant, la lutte contre les maladies mentales comme celle contre tous les autres fléaux sociaux restent divisés en deux secteurs très distincts: hospitaliers et extra-hospitaliers. Les initiatives du type "foyer de post-cure, hôpital de jour, etc . . . sont encore tout-à-fait

exceptionnelles . . ."

En ce qui concerne le département de la Côte d'Or, nous croyons savoir que des propositions ont été faites au sujet de la division territoriale, compte tenu de la densité de la population, des voies de communications, des limites administratives, etc . . . Le département serait ainsi divisé, grosso-modo en deux « sous-secteurs », selon une limite est-ouest épousant, à l'ouest de Dijon, la limite entre les arrondissements de Beaune (au sud) et Montbard (au nord) et tronçonnant, à l'est l'arrondissement de Dijon, la ville elle-même étant fractionnée. Chacun de ces « sous-secteurs » serait confié à deux médecins, l'un étant responsable des hommes, l'autre des femmes.



Une autre circulaire ministérielle est relative au plan directeur des hôpitaux psychiatriques.

Nous en donnerons l'essentiel dans un prochain numéro.

INFORMATIONS

POINT DE VUE

Mes connaissances en art pictural sont plus qu'élémentaires mais je n'en suis pas moins sensible à l'harmonie des couleurs, à la richesse des tons ou à l'équilibre de la composition.

Aussi lorsqu'au cours de mes déplacements à travers les pavillons je passe près d'un de nos amis, amateur d'aquarelle, de gouache ou de fusain, je ne manque pas d'examiner ses œuvres.

Il en est quelques unes qui, sans être des chefs-d'œuvres, mériteraient mieux que la retraite obscure d'un fond de tiroir. En plus de leur côté artistique elles sont toujours le reflet d'un tempérament ou d'un état d'esprit.

Car un tableau n'est pas une photo, c'est la reproduction d'une image transformée par la personnalité et les sentiments de l'artiste.

J'ai visité, récemment, un salon qui s'est tenu à Dijon et là comme chez nous, j'ai reconnu parmi les toiles exposées, la naïveté, l'intelligence, la mélancolie, l'euphorie, l'ordre et l'enlèvement. J'ai alors regagné la Chartreuse en pensant, qu'après tout, les œuvres de nos amis pourraient, sans aucune honte, sortir de leurs cacheettes.

La Rétine

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES

Nous avons appris la naissance

de **Doriane**

filie de M^r Roland PORCHEROT, Infirmier
à S^t Jean-de-Dieu. **le 12-8-60**

celle de **Bruno**

fiis de M^r Jean MAIRE, Infirmier à S^t-Jean-
de-Dieu. **le 24-8-60**

celle de **Marie-Agnès**

filie de M^r Bernard COUVAL, Coiffeur à
Régis. **le 8-10-60**

et celle de **Fabienne**

filie de M^{me} Colette VERNARDET-DUPUY
Infirmière à Legrand-du Saulle **le 10-10-60**

à tous ces parents nous adressons nos
félicitations.